

COMPTE RENDU
du jeudi 15 février 2024
AFPA DR METZ

1. Accueil présentation

Un tour de table a été réalisé, afin de faire connaissance avec les nouveaux membres de la commission présent à cette commission.

2. Point trésorerie

La situation au 31 décembre 2023 : le solde sur le compte courant est de 38 627 €.
La subvention devrait arriver courant mars/avril 2024. Pour rappel, celle accordée en 2023, était de 145 000 €

Le budget prévisionnel 2024 est travaillé provisoirement et sera consolidé lors la prochaine commission ASC en avril.

2. Charte ASC GE

La charte a été lue en détail afin de modifier ou non les articles.

En ce qui concerne l'article 1, il reste inchangé.

Pour l'article 2, on modifie comme suit « Cette commission est présidée par un élu titulaire désigné par le CSEE lors de la séance de constitution **du 16 janvier 2024** » et modification des noms des nouveaux correspondants locaux.

Pour les articles 3 à 6, inchangés.

Pour l'article 7, ajout de l'adresse d'envoi postal.

Pour l'article 8, ajout de la mention « vivant maritalement »

Pour l'article 9, une précision a été apportée « Le budget par centre attribué est de 30 € par salarié présent sur le centre (**présent le premier lundi du mois de février**) en lien avec le fichier RH transmis par la direction régionale début mars ».

En effet, cette liste permettra de définir le budget local par centre en tenant compte des salariés en CDD et CDI présents physiquement dans le centre, et non pas rattaché administrativement.

Attention à ne pas inclure dans cette liste, les vacataires et intérimaires.
Ces listes seront travaillées et transmises par Céline OSTER à l'ensemble des correspondants locaux, et seront déposées sur le « teams des ASC » ensuite.

Pour l'article 10, les points :

- ❖ chèques vacances : inchangé. La campagne des chèques vacances devrait être lancée début mars 2024.
- ❖ séjours de vacances des enfants, les locations : inchangé
- ❖ Noël a été modifié comme suit :
 - Pour les enfants : actualisation des années. Le parent salarié doit être présent au 1er lundi du mois d'octobre de l'année en cours
 - Pour les salariés : être présent au 1er lundi du mois d'octobre de l'année en cours
- ❖ Activité sportive et culturelle : modification du montant de l'aide qui passe à 40€.
- ❖ Les séjours / voyages / week-ends à thème : ajout de la mention « le montant de la participation sera modulé comme indiqué dans l'article 7 ».
- ❖ La billetterie : quelques modifications ont été apportées afin de répondre à la demande de salariés, nous proposerons 4 cartes différentes (INTER CEA, CE+ SERVICES, CEZAM et CE MCA) à prix coutant. Les salariés auront donc la possibilité de choisir entre l'une de ces 4 cartes, suivant leurs envies et leurs situations géographiques. Un mail sera diffusé à l'ensemble des salariés courant mars 2024, afin de leur expliquer les nouvelles possibilités pour accéder à l'achat de billetterie.

La charte sera déposée sur le site prochainement.

4. Actions régionales 2024

Elaboration des activités et du budget prévisionnel dans l'attente du versement de la subvention 2024.

Les actions régionales proposées en 2024, sont les suivantes :

- Chèques vacances : 52000.00€
- Cartes Noël salariés : 33280.00€
- Cartes Noël enfants : 12480.00€
- Aide activité sportive et culturelle : 12000.00€
- Locations : 3000.00€
- Nigloland : 10000.00€
- City break : 8000.00€
- Randonnée : 3000.00€

Nous prévisionnons pour les budgets locaux (centres) : 34960.00€

Nous validons la commande complémentaires des cartes Noël salariés et enfants « oubliés » sur 2023 : 1170.00€

Une question a été soulevée, pour l'attribution d'un chèque cadeau lors du mariage/décès d'un salarié ou arrivée d'un enfant dans le foyer d'un salarié. La commission a décidée de ne pas acter de chèque cadeau pour ces évènements familiaux qui sont déjà abondés par la complémentaire AFPA, l'APGIS.

5. Calendrier des rencontres

Les rencontres pour le premier semestre 2024 ont été arrêtées :

- 18 avril 2024 au Centre AFPA de Reims
- 04 juin 2024 au Centre AFPA de Thionville/Yutz

La séance est levée à 16h20

Pascale CODIROSSO
Présidente de la Commission ASC

